

Cependant, le député et d'autres députés à la Chambre peuvent avoir l'assurance que, dans ces discussions, je ne perds pas de vue les intérêts vitaux du Canada, y compris ceux des producteurs laitiers.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1510)

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DROITS ET PRIVILÈGES DES DÉPUTÉS

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Vous me permettrez tout d'abord de vous témoigner mon respect, mes félicitations suite à votre élection. Pour des raisons que je n'expliquerai pas, je n'étais pas à la Chambre au moment où vous avez été élu au poste que vous occupez présentement. Inutile de vous dire que, au nom de l'ensemble du caucus conservateur représenté en cette Chambre, je suis fier de vous offrir notre appui et surtout nos vœux de meilleure chance pendant la législature actuelle.

J'ai choisi et j'ai voulu intervenir dès aujourd'hui sur une question qui aura un impact sur nos droits et privilèges pendant la durée de cette législature. Et je me permets de citer intégralement le texte du discours du Trône d'hier, qui dit ceci:

Le gouvernement s'engage à relever la crédibilité du Parlement. Il proposera des changements au Règlement de la Chambre des communes qui donneront aux députés l'occasion de participer plus étroitement à l'élaboration des politiques gouvernementales et des lois.

Monsieur le Président, au nom de notre caucus et de notre parti, permettez-moi de dire à tous les députés de cette Chambre que nous sommes pleinement en accord avec cette affirmation et que nous avons l'intention d'appuyer le gouvernement en ce sens.

[Traduction]

Le gouvernement a pris un engagement dans le discours du Trône, mais je profite de l'occasion pour souligner, dès notre premier jour de séance, que la question de nos droits et privilèges à la Chambre nous préoccupe vivement.

J'invoque le Règlement aujourd'hui, non pas pour que la Chambre se prononce sur la question, mais bien parce que je veux vous donner, monsieur le Président, ainsi qu'aux autres députés, des précisions sur notre position.

Même si l'issue de la campagne électorale a été non équivoque pour le gouvernement précédent, l'examen objectif des résultats des élections révèle que le Parti réformiste, qui prend place à nos côtés à la Chambre, a obtenu environ 19 p. 100 des suffrages et a fait élire 52 députés.

Recours au Règlement

Quant à l'opposition officielle, elle a recueilli 14 p. 100 des suffrages et obtenu 54 sièges. Or, avec 16 p. 100 des suffrages, le Parti progressiste-conservateur du Canada n'a obtenu que deux sièges, alors que nos collègues du Nouveau Parti démocratique, avec environ 9 p. 100 des voix, en ont obtenu neuf.

Comme vous le savez, monsieur le Président, il s'ensuit une situation. . .

Le Président: La présidence prie le député d'en venir au fait. Je l'invite à en arriver à l'essentiel avant que je ne cède la parole à d'autres députés qui invoquent le Règlement. J'aimerais toutefois, si c'est possible, entendre la conclusion du présent rappel au Règlement.

M. Charest: Avec votre permission, je vais conclure.

Voici où je veux en venir. À titre de leader de mon parti, je veux aujourd'hui vous faire part de cette question en toute simplicité, monsieur le Président, de même qu'aux députés des autres partis politiques représentés à la Chambre, afin que nous puissions discuter des possibilités que nous aurons de nous exprimer à la Chambre des communes, au nom des deux millions de Canadiens qui nous ont donné leur appui lors de la dernière campagne électorale, compte tenu des engagements énoncés dans le discours du Trône et des déclarations qu'ont déjà faites à ce sujet les députés du Parti réformiste et du Bloc québécois.

Voilà ce que je tenais à souligner aujourd'hui. Ainsi, en ce premier jour de séance de la Chambre et avant le début de la période des questions, vous saurez, monsieur le Président, de même que tous les députés, que ma collègue et amie de Saint John et moi-même avons l'intention de faire valoir cet argument et d'avoir au moins la possibilité de commenter le fait que nous avons été placés aux deux extrémités de la rangée.

Par ailleurs, avec votre permission, je voudrais soulever une question de privilège.

Le Président: À l'ordre! Comme le député a eu l'occasion de s'exprimer, je souhaiterais maintenant que tous les députés puissent participer au débat. Je prends bonne note des remarques du député et je le remercie de son intervention.

Le député veut-il parler du même rappel au Règlement ou a-t-il terminé?

M. Charest: Non, je veux soulever la question de privilège.

• (1515)

Le Président: Je me suis prononcé en ce qui concerne le rappel au Règlement. S'agit-il d'une question de privilège, monsieur le député?

M. Charest: Oui, monsieur le Président, mais je crois comprendre que mon collègue du Parti réformiste veut aussi invoquer le Règlement relativement à la question que je viens d'aborder. Je suis tout à fait disposé à lui céder la parole et à ensuite soulever une autre question de privilège.